



controle d'alcoolemie

Par **kb76**, le **06/10/2019** à **09:27**

Bonjour,

je me suis fais controlé le 04/10/19 à 17h03 avec un taux de 0,41 constaté, convoqué le 05/10/19. J ai eu une rétention de permis de 72h, par contre ils ne m'ont pas donner ni le papier de rétention ni la copie de mon PV. Ma question est a la fin des 72h puis-je récupérer mon permis tant que je n'ai pas reçu la décision de suspension ou non car j'ai posé la question à la personne qui m'a auditionné et m'as dit que de toute façon je ne reverrais pas mon permis. Et ma 2ème question à quoi m'attendre comme sanction car c'est la première fois en 18 ans de permis que je me fais controlé, jamais eu d'amende, casier vierge.

Cordialement